

Dossier de presse

Ille-et-Vilaine, **la vie**
à taille humaine

Session de l'assemblée départementale
16 et 17 novembre 2023

Sommaire

Session départementale des 16 et 17 novembre 2023

La session des 16 et 17 novembre abordera différents sujets d'actualité, au cœur des compétences départementales. Parmi les sujets qui ont été évoqués, on retient :

- **Le Département d'Ille-et-Vilaine à l'initiative d'une politique de l'autonomie volontariste** p.5
- **Nouvelle étape dans la construction des pactes des mobilités locales avec les territoires en Ille-et-Vilaine** p.7
- **L'Ille-et-Vilaine œuvre au quotidien pour les 15-25 ans** p.9
- **La charte de la participation citoyenne** p.10
- **Les aides du Département en faveur du logement** p.11

Le Département d'Ille-et-Vilaine à l'initiative d'une politique de l'autonomie volontariste

A travers le nouveau schéma départemental de l'autonomie 2023-2028, voté ce jeudi 16 novembre par l'Assemblée départementale, le Département d'Ille-et-Vilaine affiche clairement son ambition de placer les politiques en faveur des Bretonnais en perte d'autonomie ou en situation de handicap comme priorité de son action dans les années à venir.

Cette feuille de route fait suite à un précédent schéma de l'autonomie 2015-2019 prolongé jusqu'en 2022. 80% des engagements ont été réalisés en nombre de places pour les personnes âgées, soit 215 places supplémentaires, et 99% des engagements pour les personnes en situation de handicap, représentant 689 places supplémentaires ou transformations de places sur le territoire bretonnais, ont été tenus.

Entre 2015 et 2022, le Département a augmenté de 22 % les financements dédiés aux personnes âgées pour atteindre 137,70 millions d'euros en 2022. Sur la même période, les financements en faveur des personnes en situation de handicap ont augmenté de 30 % et atteignent 170,50 millions d'euros.

Le nouveau schéma, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la politique de l'autonomie, entend poursuivre sur cette voie tout en prenant des engagements forts pour **permettre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de vivre dignement, en respectant leur choix de vie et en leur garantissant un accompagnement adapté à leurs besoins.**

Jusqu'à 400 places supplémentaires d'hébergement dans le secteur adulte handicapé en Ille-et-Vilaine

Le schéma départemental de l'autonomie s'inscrit dans un contexte marqué à la fois par **une crise des métiers** du médico-social, une **nécessité de changer de regard** sur les personnes âgées et personnes en situation de handicap et surtout **un vieillissement de la population** d'une ampleur totalement inédite. Selon l'INSEE, entre 2022 et 2035, les personnes âgées de plus de 60 ans augmenteront de + 26% en Ille et Vilaine et celles de plus de 75 ans de + 47%.

Pour relever ces multiples défis, le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 s'engage :

- À agir sur **l'attractivité des métiers du secteur médico-social** en accompagnant financièrement les employeurs dans la mise en œuvre des revalorisations salariales et en développant des actions de tutorat et de formations pour valoriser l'image de ces métiers.
- À permettre à chacun.ne de **bien vivre à domicile** en soutenant et accompagnant les habitats inclusifs et l'accueil familial et en adaptant les logements existants pour les personnes âgées et en situation de handicap dans les années à venir. Pour accompagner le maintien à domicile, le Département prévoit d'augmenter jusqu'à 200 le nombre de places de services pour les personnes en situations de handicap.
- À renforcer de manière conséquente l'offre d'accueil en établissements avec un objectif de **créer jusqu'à 400 places supplémentaires, médicalisées et non médicalisées, dans le secteur adulte handicapé en Ille-et-Vilaine**. Ces places seront mises en œuvre au vu des besoins du territoire et en fonction de l'évolution du marché de l'emploi et de la mobilisation financière de tous les partenaires.
- À **agir en faveur des aidants** grâce à des dispositifs d'appui comme l'accueil de jour et l'hébergement temporaire ou des dispositifs innovants comme les « équipes mobiles d'aide aux aidant.es.

Une mobilisation partenariale nécessaire sur la politique de l'autonomie

En tant que chef de file des politiques en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap, le Département d'Ille-et-Vilaine prend toutes ses responsabilités dans ce nouveau schéma départemental de l'autonomie et affiche sa volonté de mobiliser tous les acteurs et de créer une dynamique partenariale et territoriale sur ce sujet majeur.

Dans un contexte financier contraint, le Département jouera pleinement son rôle pour être en mesure de répondre aux enjeux à venir mais l'engagement et la mobilisation de tous les partenaires de l'autonomie est essentiel pour **amplifier collectivement les efforts en faveur d'une société plus inclusive**.

Il y a là des enjeux sociétaux majeurs qui ne pourront trouver de réponses adaptées que dans le cadre d'une mobilisation, trop longtemps différée, de la solidarité nationale. Les Départements, confrontés à un effondrement de leur ressources liées aux droits de mutation, et sans autonomie fiscale, sont de fait dans l'incapacité de faire face seuls à l'étendu considérable des besoins présents et à venir.

A retenir / chiffres clés :

Le schéma départemental de l'autonomie 2023-2028 : le fil conducteur du Département d'Ille-et-Vilaine pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de vivre dignement.

6 axes et 18 orientations pour ce nouveau schéma

Engagement de créer jusqu'à 400 places supplémentaires dans le secteur adulte handicapé en Ille-et-Vilaine

Engagement de créer jusqu'à 200 places de services supplémentaires pour les personnes en situation de handicap

Nouvelle étape dans la construction des pactes des mobilités locales avec les territoires en Ile-et-Vilaine

A l'occasion de la session des 16 et 17 novembre 2023, l'Assemblée départementale, en partenariat avec les 17 intercommunalités du territoire breillien (hors Rennes métropole), s'engage dans une nouvelle étape de l'élaboration des pactes de mobilité locales en adoptant une première version portant sur les protocoles d'engagement réciproques entre les intercommunalités et le Département.

Outil de co-construction des politiques de mobilités des territoires, ces pactes de mobilité locales ont pour objectif d'aboutir à une stratégie cohérente à l'échelle du département en lien avec les besoins des territoires et de ses habitant.e.s tout en développant et favorisant les mobilités alternatives à la voiture.

Signature des premiers protocoles d'engagement dans la démarche des pactes des mobilités locales :

Après avoir approuvée en juin 2022, la méthodologie d'élaboration de ces pactes des mobilités locales, le Département a proposé, à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département (hors Rennes Métropole), la signature d'une première version qui prendra la forme d'un protocole d'engagement dans la démarche.

Dans ces protocoles, le Département d'Ile-et-Vilaine et les EPCI s'engagent réciproquement à lancer rapidement la mise en œuvre d'opérations en faveur du développement des mobilités alternatives à la voiture, les orientations prises étant consolidées dans un second document dont la signature interviendra fin 2024, une fois le portrait des mobilités et les propositions citoyennes formulées.

Le Département d'Ile-et-Vilaine s'engage ainsi notamment dans :

- la **création d'infrastructures cyclables à haut niveau de service Ile&Vélo** comme la liaison Montreuil-le-Gast - Melesse – Saint-Grégoire, la liaison Pocé-les-Bois – Vitré gare, la liaison Liffré – Cesson-Sévigné métro... ;
- la **sécurisation et/ou la requalification du réseau routier existant** : comme par exemple l'amélioration de la sécurité du carrefour des Olivettes à Melesse sur la RD 82, la sécurisation de la RD 27 de La Bouëxière vers l'A84...

Pour accompagner le développement des projets de mobilités durables portés par les intercommunalités breilliennes, le Département d'Ile-et-Vilaine prévoit une enveloppe financière conséquente à hauteur de 20 millions d'euros sur la période 2023-2027. Complémentaire aux contrats de solidarité territoriale, avec possibilité de cumul, elle pourra permettre de prendre en charge jusqu'à 60 % des dépenses d'investissement des projets en faveur des mobilités durables.

Le Département va signer les trois premiers protocoles d'engagement préalablement validés par les établissements publics de coopération intercommunale de Vitré-Communauté, Liffré-Cormier Communauté et la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. La signature des 14 autres protocoles aura lieu en fin d'année 2023, début d'année 2024.

Le calendrier provisoire d'élaboration des pactes des mobilités locales



L'élaboration devraient s'étaler jusqu'à la fin de l'année 2024 et aboutir à la signature d'une version finalisée des pactes des mobilités locales entre le Département et les EPCI.

L'Ille-et-Vilaine œuvre au quotidien pour les 15-25 ans

Pour rendre visible l'étendue et la diversité des dispositifs à destination des 15-25 ans, le Département d'Ille-et-Vilaine réalise un guide de la jeunesse « *Parcours Jeunes en Ille-et-Vilaine* » offrant une vision globale et un accès simplifié à toutes les aides de la collectivité dans un seul document.

L'Ille-et-Vilaine est le département le plus jeune de Bretagne avec environ un tiers de ses habitants ayant moins de 25 ans. Dans ce cadre, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine s'est fixé comme objectif de favoriser l'émancipation des jeunes de 15 à 25 ans en leur donnant les moyens de relever les défis sociaux, économiques et environnementaux.

Pour rendre visible et compréhensible sa politique jeunesse directement auprès des principaux intéressés, le Département a réalisé un guide « *Parcours Jeunes en Ille-et-Vilaine. Et toi, comment le Département peut t'aider ?* » qui est complété par un annuaire des principaux contacts et structures cités dans le document. L'objectif pour les jeunes de 15 à 25 ans est de faciliter leur accès aux 42 dispositifs qui les concernent et qui sont mis en œuvre par les services du Département ou par les partenaires qu'il soutient financièrement.

Ces dispositifs abordent l'ensemble des étapes qui conduisent les jeunes breillien.nes vers leur autonomie (formation, mobilité, logement, insertion, engagement personnel, sport, mobilité internationale...) et montrent une action extrêmement transversale et diversifiée de la collectivité.

Ce guide est complété par un livret BD présentant de façon concrète des exemples d'aides et des soutiens possibles de la part du Département, à travers cinq parcours fictifs de jeunes breillien.nes. Réalisé par une jeune graphiste breillienne, ce livret sera diffusé plus largement auprès des 15-25 ans tout en leur indiquant qu'il existe un guide détaillé des 42 dispositifs départementaux.



Extrait du livret BD synthétique à destination des jeunes de 15 à 25 ans

Charte de la participation citoyenne

La participation citoyenne est au cœur des préoccupations du Département d'Ille-et-Vilaine et un axe fort du projet politique. **Pour favoriser la participation des habitant.es à l'élaboration de ses politiques publiques**, le Département a élaboré une charte de la participation citoyenne. Cette charte définit les engagements du Département au titre de la démocratie participative afin de conforter son ambition en la matière. Le champ d'application de cette charte de la participation citoyenne est large et concerne donc tout projet, action ou politique publique concernant directement les citoyen·nes. Elle vient conforter des dispositifs déjà en place comme le budget participatif, le droit d'interpellation ou le dialogue citoyen.

Ce document est accessible dans l'espace citoyen sur le site ille-et-vilaine.fr et sur la plateforme jeparticipe.ille-et-vilaine.fr afin d'être consultable par toutes et tous. Cette charte est également à découvrir en annexe de ce dossier de presse.

Les aides du Département en faveur du logement

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une politique ambitieuse en faveur de l'habitat qui se traduit par la mobilisation d'un budget important de 27,4 millions d'euros en 2023, et des objectifs élevés, à la hauteur des enjeux sur le territoire, pour la construction de logements sociaux (soutenir la réalisation de 5 000 logements sur le mandat), l'amélioration du logement (accompagner la rénovation de 15 000 logements), la dynamisation des centres-bourgs, l'aménagement équilibré du territoire et les transitions. Pour ce faire, la politique du Département repose sur quatre axes :

- **L'accompagnement des collectivités locales**, via le Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU35), les appels à dossier pour dynamiser les centres-bourgs, des soutiens techniques (Programme Local de l'Habitat, Opération programmée d'amélioration de l'habitat) et en lien avec les acteurs locaux de l'habitat (les communes et EPCI du territoire, l'Observatoire de l'Habitat, l'ADIL35) ;
- **Le développement de nouvelles offres de logement dans le parc privé** (aide à l'accession à la propriété d'un logement ancien avec travaux à destination des ménages modestes en primo accession, notamment) **et dans le parc public** (aide à la construction de logements locatifs sociaux et convention de partenariat avec l'office public de l'habitat du Département : NEOTOA) ;
- **L'amélioration du parc existant** en accompagnant les ménages dans la réalisation de leurs travaux de rénovation (par de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ou des soutiens financiers) et les bailleurs sociaux (par un appel à projet annuel)
- **Les aides du fonds de solidarité logement (FSL)** pour aider à faire face aux frais d'accès à un logement (Loge accès 35) ou à conserver son logement en cas de difficultés financières (FSL Maintien).



Département d'Ille-et-Vilaine

Service Presse
Tél. : 02 99 02 35 32
presse@ille-et-vilaine.fr

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex



www.ille-et-vilaine.fr